

Capital régional et coopératif Desjardins

États financiers
30 juin 2013



Le 15 août 2013

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Capital régional et coopératif Desjardins

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Capital régional et coopératif Desjardins, qui comprennent le bilan au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012, et les états des résultats, de l'évolution des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2013 et 2012, ainsi que les notes afférentes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus, au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.

1250 boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 2800, Montreal (Quebec) Canada H3B 2G4

Tél. : +1 514-205-5000, Téléc. : +1 514-205-5675, www.pwc.com/ca/fr

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Capital régional et coopératif Desjardins au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2013 et 2012, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

(signé) PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal, Canada

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119427

Capital régional et coopératif Desjardins

Bilans

(en milliers de dollars, sauf le nombre d'actions et l'actif net par action ordinaire)

	Au 30 juin 2013 \$	Au 31 décembre 2012 \$
Actif		
Investissements à impact économique québécois (note 4)	672 830	659 045
Autres investissements (note 5)	771 853	670 572
Encaisse	5 898	7 357
Comptes débiteurs (note 6)	22 832	29 946
Impôts sur les bénéfices (note 14)	22 654	18 350
	1 496 067	1 385 270
Passif		
Comptes créditeurs (note 8)	3 147	2 501
Billets à payer et passifs financiers (note 9)	13 476	11 352
Impôts sur les bénéfices (note 14)	6 779	14 971
	23 402	28 824
Actif net	1 472 665	1 356 446
Nombre d'actions ordinaires en circulation	128 346 300	118 243 301
Actif net par action ordinaire	11,47	11,47

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le Conseil,

(signé) André Lachapelle _____, administrateur

(signé) Jacques Plante _____, administrateur

Capital régional et coopératif Desjardins

Résultats

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2013 et 2012

(en milliers de dollars, sauf le nombre d'actions et le bénéfice net par action ordinaire)

	2013 \$	2012 \$
Produits		
Intérêts	21 174	22 172
Dividendes	3 172	2 619
Honoraires de négociation	-	1 645
Frais d'administration	376	526
	<u>24 722</u>	<u>26 962</u>
Charges		
Frais de gestion	12 478	13 331
Autres frais d'exploitation (note 13)	1 895	1 486
Services aux actionnaires (note 13)	813	1 032
	<u>15 186</u>	<u>15 849</u>
Revenu net d'investissement	<u>9 536</u>	<u>11 113</u>
Gains (pertes) sur investissements		
Réalisés	(1 201)	61 747
Non réalisés	(2 377)	(36 014)
	<u>(3 578)</u>	<u>25 733</u>
Impôts sur les bénéfices (note 14)	<u>3 942</u>	<u>5 913</u>
Bénéfice net de la période	<u>2 016</u>	<u>30 933</u>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	123 574 062	112 082 355
Bénéfice net par action ordinaire	0,02	0,28

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Capital régional et coopératif Desjardins

Évolution des capitaux propres

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2013 et 2012

(en milliers de dollars, sauf le nombre d'actions)

	2013						
	Nombre d'actions	Capital- actions \$	Surplus d'apport ** \$	Bénéfices non répartis (déficit)			Actif net \$
				Réalisés \$	Non réalisés \$	Total \$	
Solde au 31 décembre 2012	118 243 301	1 189 745	2 004	106 577	58 120	164 697	1 356 446
Résultats de la période	-	-	-	4 393	(2 377)	2 016	2 016
Opérations sur le capital-actions *							
Émission d'actions ordinaires	13 077 057	149 994	-	-	-	-	149 994
Frais d'émission, nets des impôts de 1 155 \$	-	(1 739)	-	-	-	-	(1 739)
Rachat d'actions ordinaires	(2 974 058)	(30 512)	(2 004)	(1 536)	-	(1 536)	(34 052)
	10 102 999	117 743	(2 004)	2 857	(2 377)	480	116 219
Solde au 30 juin 2013	128 346 300	1 307 488	-	109 434	55 743	165 177	1 472 665
	2012						
	Nombre d'actions	Capital- actions \$	Surplus d'apport ** \$	Bénéfices non répartis (déficit)			Actif net \$
				Réalisés \$	Non réalisés \$	Total \$	
Solde au 31 décembre 2011	110 775 643	1 102 322	6 843	40 770	70 492	111 262	1 220 427
Résultats de la période	-	-	-	66 947	(36 014)	30 933	30 933
Opérations sur le capital-actions *							
Émission d'actions ordinaires	13 608 734	149 967	-	-	-	-	149 967
Rachat d'actions ordinaires	(4 840 372)	(49 342)	(3 490)	-	-	-	(52 832)
	8 768 362	100 625	(3 490)	66 947	(36 014)	30 933	128 068
Solde au 30 juin 2012	119 544 005	1 202 947	3 353	107 717	34 478	142 195	1 348 495

* Ces données ne tiennent pas compte des demandes de rachat effectuées dans les 30 jours suivant la date de souscription.

** Le surplus d'apport provient de l'excédent de la valeur d'émission des actions sur le prix payé lors de leur rachat.

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Capital régional et coopératif Desjardins

Flux de trésorerie

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2013 et 2012

(en milliers de dollars)

	2013	2012
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net de la période	2 016	30 933
Ajustements pour		
Pertes (gains) réalisées sur investissements	1 201	(61 747)
Pertes (gains) non réalisées sur investissements	2 377	36 014
Amortissement des primes et escomptes sur les autres investissements	1 936	1 977
Impôts futurs	(16)	141
Intérêts capitalisés et autres éléments hors caisse	(1 235)	(2 059)
	<u>6 279</u>	<u>5 259</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 15)	(13 302)	(8 619)
	<u>(7 023)</u>	<u>(3 360)</u>
Activités d'investissement		
Acquisitions d'investissements à impact économique québécois	(29 908)	(96 934)
Acquisitions d'autres investissements	(534 327)	(287 450)
Produits de la cession d'investissements à impact économique québécois	47 684	91 331
Produits de la cession d'autres investissements	410 337	219 375
	<u>(106 214)</u>	<u>(73 678)</u>
Activités de financement		
Émission d'actions ordinaires	147 229	149 887
Rachat d'actions ordinaires	(34 052)	(52 832)
	<u>113 177</u>	<u>97 055</u>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	<u>(60)</u>	<u>20 017</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	<u>10 953</u>	<u>32 491</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période (note 12)	<u>10 893</u>	<u>52 508</u>
Renseignements supplémentaires		
Impôts sur les bénéfices payés	15 014	9 368

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1 Loi constitutive, administration et investissements

Loi constitutive

Capital régional et coopératif Desjardins (la « Société ») est constituée par une loi de l'Assemblée nationale du Québec (L.R.Q. c. C-6.1) (la « Loi ») et est réputée avoir été constituée par dépôt de statuts le 1^{er} juillet 2001. La Société a commencé ses activités le 5 novembre 2001 et est une personne morale à fonds social.

Administration

Les activités de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé de treize membres comme suit :

- huit personnes nommées par la présidente du Mouvement des caisses Desjardins;
- deux personnes élues par l'assemblée générale des porteurs d'actions;
- deux personnes nommées par les dix membres nommés précédemment parmi les personnes que ces membres jugent représentatives des entités admissibles décrites dans la Loi;
- le directeur général de la Société.

Investissements

La Société peut faire des investissements minoritaires avec ou sans garantie ou cautionnement, principalement dans des entités admissibles. Les entités admissibles comprennent une coopérative admissible et une société ou une personne morale qui exploite activement une entreprise dont la majorité des employés résident au Québec et dont l'actif est inférieur à 100 M\$ ou l'avoir net est inférieur ou égal à 50 M\$.

La Société peut investir jusqu'à 5 % de son actif (tel qu'il est établi sur la base de la dernière évaluation d'experts-comptables) dans une même entreprise ou une coopérative admissible. L'investissement est généralement prévu pour une durée de cinq à huit ans. Ce pourcentage peut être porté jusqu'à 10 % pour permettre à la Société d'acquérir des titres d'une entité faisant des affaires au Québec, mais qui n'est pas une entité admissible. Dans un tel cas, la Société ne peut, directement ou indirectement, acquérir ni détenir des actions représentant plus de 30 % des droits de vote pouvant être exercés en toutes circonstances.

En vertu de la Loi, d'autres investissements peuvent se qualifier comme étant admissibles, tels les investissements dans certains fonds d'investissement, si les conditions spécifiques prévues par la Loi sont respectées.

À la fin de chaque exercice, la part des investissements de la Société dans des entités admissibles, de même que les autres investissements qualifiés, qui ne comportent aucun cautionnement ou aucune hypothèque et effectués à titre de premier acquéreur, doit représenter, en moyenne, au moins 60 % de l'actif net moyen ajusté de la Société pour l'exercice précédent, et au moins 35 % de ce pourcentage doit être investi dans des entités situées dans les régions ressources du Québec ou dans des coopératives admissibles. La Société peut être tenue de verser des pénalités si ces règles ne sont pas respectées. Au 31 décembre 2012, aucune somme n'était exigible en vertu de ces règles.

Peuvent également être considérés dans les calculs des investissements admissibles des investissements effectués par la Société à titre autre que de premier acquéreur pour l'acquisition de titres émis par une entité admissible. Pour les investissements effectués avant le 10 novembre 2007, ces investissements ne devaient pas représenter plus du tiers de l'ensemble des investissements effectués par la Société à titre de premier acquéreur dans cette entité. Pour les investissements effectués à partir du 10 novembre 2007, cette restriction est abolie, mais la Société ne peut avoir investi plus de 20 % de son actif net à la fin de l'exercice précédent à titre autre que de premier acquéreur pour que ces investissements soient admissibles.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2 Principales conventions comptables

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada requiert l'utilisation de certaines estimations ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés pour la période présentée. Les estimations les plus importantes sont relatives à l'établissement de la juste valeur des investissements à impact économique québécois. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations sont revues de façon périodique et si des ajustements sont nécessaires, ils sont portés aux résultats lorsqu'ils sont déterminés.

Résultat étendu

L'état du résultat étendu n'est pas présenté compte tenu qu'il n'y a aucune différence entre le résultat net de la Société et son résultat étendu.

Investissements à impact économique québécois

Actions cotées

Les participations en actions cotées sont inscrites à leur juste valeur. La juste valeur est établie selon le cours acheteur à la fermeture des marchés à la date du bilan s'il existe un marché actif. La valeur des actions dont la négociabilité ou la transférabilité est restreinte est ajustée d'un escompte. Dans la détermination du montant de cet escompte, la Société tient compte de la nature et de la durée de la restriction, de l'instabilité relative des cours du titre, ainsi que de l'importance de la participation détenue par rapport au flottant du titre. En l'absence de marché actif, une évaluation utilisant les techniques d'évaluation des actions non cotées pourrait être effectuée.

Actions non cotées, prêts et avances

Les participations en actions non cotées et les prêts et avances sont inscrits à leur juste valeur déterminée selon les techniques d'évaluation appropriées comprenant, principalement, la référence à une ou à des transactions sans lien de dépendance ou à des offres d'achat, la capitalisation du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements représentatif et la capitalisation ou l'actualisation des flux de trésorerie.

Les principales hypothèses tenues en compte dans l'établissement de la juste valeur peuvent inclure le taux d'actualisation ou de capitalisation, le taux d'escompte, le taux de rendement et la pondération des résultats prévisionnels.

Cautions

Lorsqu'il est probable qu'un montant devra être déboursé par la Société relativement à une caution qu'elle a accordée, une approche fondée sur l'actif et une méthode de valeur de liquidation est utilisée afin d'estimer le montant de passif à constater.

Autres investissements

Les autres investissements consistent en des placements temporaires, en des obligations, en des actions privilégiées et en des contrats de change. Les contrats de change sont évalués selon l'écart entre le taux du contrat et le taux d'un contrat identique (mêmes échéance et notionnel) qui aurait été conclu à la date du bilan. La juste valeur des autres investissements est calculée selon le cours acheteur à la fermeture des marchés à la date du bilan.

Engagements afférents à des titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert dans le cadre des activités de négociation, qui représentent l'obligation pour la Société de livrer des titres qu'elle ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisés comme passifs et sont inscrits à leur juste valeur établie selon le cours vendeur à la fermeture des marchés à la date du bilan. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont enregistrés aux résultats sous la rubrique « Intérêts ». Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012, la Société n'est pas partie à des transactions de vente à découvert.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Titres acquis en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat

La Société conclut des achats et des ventes à court terme de valeurs mobilières et, simultanément, des engagements à les revendre et à les racheter à un prix et à une date prédéterminés. Ces conventions de revente et de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts et d'emprunts assortis de garanties et sont inscrites au bilan au prix de vente ou de rachat prédéterminé par l'engagement. L'écart entre le coût d'achat et le prix de vente prédéterminé et l'écart entre le prix de vente et le prix de rachat prédéterminé sont comptabilisés au poste « Intérêts », selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012, la Société ne détient aucun titre acquis en vertu de conventions de revente ni de titre vendu en vertu de convention de rachat.

Encaisse, trésorerie et équivalents de trésorerie, comptes débiteurs et comptes créditeurs

L'encaisse se compose des soldes bancaires. La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des instruments de marché monétaire dont l'échéance originale est inférieure à 90 jours.

La juste valeur des comptes débiteurs (sauf les montants à recevoir sur les cessions d'investissements), de l'encaisse et des comptes créditeurs est comparable à leur valeur comptable en raison des courtes échéances en cause.

Les montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois sont comptabilisés à la juste valeur laquelle est établie de la même façon que celle des investissements à impact économique québécois.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change en vigueur à la date du bilan.

Les produits et les charges sont convertis en utilisant le taux de change à la date de la transaction.

Aux résultats, les plus ou moins values réalisées ou non réalisées sur les investissements sont imputées aux rubriques « Gains (pertes) sur investissements ». Pour les autres actifs et passifs monétaires libellés en devises, les variations liées au taux de change sont imputées à la rubrique « Autres frais d'exploitation ».

Billets à payer et passifs financiers

Les billets à payer et passifs financiers sont liés à l'acquisition de certains investissements et sont comptabilisés à leur juste valeur, correspondant à la somme que la Société aurait à verser en vertu des ententes contractuelles sous-jacentes à ces billets et passifs financiers à la date du bilan.

Capitaux propres

Les frais d'émission d'actions, nets d'impôt, sont inclus dans l'évolution des capitaux propres.

Impôts sur les bénéfices

La Société utilise la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les impôts futurs sont calculés sur la différence entre les valeurs fiscales et comptables des différents actifs et passifs. Le taux d'imposition en vigueur lorsque ces différences se résorberont est utilisé pour calculer l'impôt futur à la date du bilan. Les actifs d'impôts sont constatés lorsqu'il est plus probable qu'improbable que l'actif sera réalisé.

La Société est assujettie à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial du Québec sur ses bénéfices. Elle est également assujettie aux règles d'impôts applicables aux sociétés de placement à capital variable. Selon ces règles, la Société peut obtenir le remboursement de ses impôts payés sur ses gains en capital en procédant au rachat de ses actions.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Constatation des produits

Intérêts et dividendes

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque leur encaissement est raisonnablement assuré. Les dividendes sont comptabilisés à la date d'inscription aux registres des actionnaires et lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont comptabilisés lors de la première souscription d'un actionnaire et lors de la fermeture du compte par celui-ci.

Honoraires de négociation

Les honoraires de négociation sont comptabilisés lorsque le service est rendu et que leur encaissement est raisonnablement assuré. Depuis le 1er janvier 2013, ces honoraires sont gagnés par Desjardins Capital de risque inc. (« DCR »), son gestionnaire, et un crédit équivalent est appliqué en diminution des frais de gestion de la Société.

Gains et pertes sur investissements

Les gains et les pertes réalisés sur les investissements sont comptabilisés au moment de la vente et correspondent à l'écart entre le produit de la cession et le coût, sans égard aux gains et pertes non réalisés des exercices précédents, lesquels sont renversés et pris en compte dans les gains et pertes non réalisés de l'exercice en cours.

Les gains et les pertes non réalisés sur les montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois sont comptabilisés au moment de leur évaluation à la juste valeur.

Gains et pertes réalisés sur billets à payer

Les gains et les pertes réalisés sur un billet à payer sont comptabilisés lorsque le billet est payé et correspondent à l'écart entre le montant payé par la Société en règlement de ce billet et sa valeur initiale. Ces gains et pertes ne prennent pas en compte les gains et pertes non réalisés des exercices précédents, lesquels sont renversés dans les gains et pertes non réalisés de l'exercice en cours.

Primes et escomptes

Les primes et les escomptes sur les autres investissements à échéance déterminée sont amortis selon la méthode du rendement effectif jusqu'à leur échéance. L'amortissement des primes et des escomptes est enregistré aux résultats sous la rubrique « Intérêts ».

3 Modification future de conventions comptables

À titre de société de placement, la Société cessera d'établir ses états financiers conformément aux PCGR du Canada tel qu'il est décrit à la Partie V du Manuel de l'ICCA - Normes comptables en vigueur avant le basculement, pour les périodes commençant le 1^{er} janvier 2014. À ce moment, la Société commencera à appliquer les IFRS comme référentiel comptable.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

4 Investissements à impact économique québécois

Le *Relevé du coût des investissements à impact économique québécois* est disponible au siège social de la Société, sur son site Internet à l'adresse capitalregional.com et sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Ce relevé ne fait pas partie intégrante des états financiers.

	Au 30 juin 2013		
	Coût	Gain (perte)	Juste valeur
	\$	non réalisé \$	\$
Non garantis			
Actions ordinaires et parts de fonds	330 108	51 686	381 794
Actions privilégiées	78 721	3 500	82 221
Prêts et avances	204 171	(1 810)	202 361
Garantis			
Prêts et avances	6 873	(419)	6 454
	619 873	52 957	672 830
	Au 31 décembre 2012		
	Coût	Gain (perte)	Juste valeur
	\$	non réalisé \$	\$
Non garantis			
Actions ordinaires et parts de fonds	316 091	34 355	350 446
Actions privilégiées	78 465	2 142	80 607
Prêts et avances	225 225	(2 708)	222 517
Garantis			
Prêts et avances	5 633	(158)	5 475
	625 414	33 631	659 045

Les investissements à impact économique québécois incluent des investissements évalués en dollars américains pour une juste valeur de 113,9 M\$ (92,6 M\$ au 31 décembre 2012), ainsi qu'en dollars australiens pour une juste valeur de 0,1 M\$ (1,3 M\$ au 31 décembre 2012).

Les ententes relatives aux investissements à impact économique québécois peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat.

Les prêts et avances portent intérêt au taux moyen pondéré de 11,5 % (11,3% au 31 décembre 2012) et ont une durée moyenne résiduelle de 4,3 années (4,2 années au 31 décembre 2012). Pour la quasi-totalité des prêts et avances portant intérêt, le taux d'intérêt est fixe.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

a) La répartition des investissements et des engagements par catégorie d'actif s'établit comme suit :

Catégorie d'actif	Au 30 juin 2013				
	Investissements	Gain	Juste	Fonds	Engagement
	au coût	(perte)	valeur	engagés	total
	\$	non réalisé	\$	mais non débourrés ¹	\$
Capital de développement	148 261	2 099	150 360	1 930	152 290
Rachats d'entreprises et investissements majeurs	274 983	69 860	344 843	9 000	353 843
Innovations technologiques	24 589	(5 075)	19 514	-	19 514
Capital de risque - Santé	13 456	(12 249)	1 207	-	1 207
Fonds	158 584	(1 678)	156 906	103 281	260 187
Total	619 873	52 957	672 830	114 211	787 041

Catégorie d'actif	Au 31 décembre 2012				
	Investissements	Gain	Juste	Fonds	Engagement
	au coût	(perte)	valeur	engagés	total
	\$	non réalisé	\$	mais non débourrés ¹	\$
Capital de développement	155 817	2 108	157 925	3 596	161 521
Rachats d'entreprises et investissements majeurs	285 690	52 684	338 374	12 500	350 874
Innovations technologiques	25 196	(7 521)	17 675	-	17 675
Capital de risque - Santé	13 456	(11 056)	2 400	-	2 400
Fonds	145 255	(2 584)	142 671	126 254	268 925
Total	625 414	33 631	659 045	142 350	801 395

¹ Les fonds engagés mais non déboursés n'apparaissent pas à l'actif.

b) Les fonds engagés mais non déboursés représentent les investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des montants ont été engagés par la Société mais non encore déboursés à la date du bilan. Les débours futurs sont assujettis au respect de certaines conditions. En supposant que les conditions seront respectées, l'échéancier estimé des paiements exigibles au cours des prochains exercices se terminant les 31 décembre est le suivant :

<u>2013 (6 mois)</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017 et suivants</u>	<u>Total</u>
37 639 \$	20 421 \$	15 448 \$	18 642 \$	22 061 \$	114 211 \$

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

5 Autres investissements

Le *Relevé des autres investissements* non audité est disponible au siège social de la Société, sur son site Internet à l'adresse capitalregional.com et sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Ce relevé ne fait pas partie intégrante des états financiers.

	Au 30 juin 2013		
	Coût	Gain (perte) non réalisé	Juste valeur
	\$	\$	\$
Obligations			
Fédérales ou garanties	219 074	(454)	218 620
Provinciales, municipales ou garanties	262 081	(1 541)	260 540
Institutions financières	168 955	3 080	172 035
Sociétés	40 222	954	41 176
	690 332	2 039	692 371
Instruments de marché monétaire ¹	6 392	-	6 392
Contrats de change ²	-	(1 606)	(1 606)
Actions privilégiées	75 776	(1 080)	74 696
Total	772 500	(647)	771 853

Répartition des obligations par échéance

	Au 30 juin 2013			
Échéance	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Coût non amorti	-	335 545	354 787	690 332
Valeur nominale	-	327 378	335 395	662 773
Juste valeur	-	338 150	354 221	692 371
Taux moyen nominal ³	-	3,17 %	3,89 %	3,54 %
Taux moyen effectif	-	2,35 %	2,95 %	2,66 %

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

	Au 31 décembre 2012		
	Coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$
Obligations			
Fédérales ou garanties	178 728	5 758	184 486
Provinciales, municipales ou garanties	228 099	4 062	232 161
Institutions financières	136 665	5 889	142 554
Sociétés	30 983	2 415	33 398
	574 475	18 124	592 599
Instruments de marché monétaire ¹	13 508	-	13 508
Contrats de change ²	-	(247)	(247)
Actions privilégiées	63 500	1 212	64 712
Total	651 483	19 089	670 572

Répartition des obligations par échéance

Échéance	Au 31 décembre 2012			
	Moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Coût non amorti	-	278 566	295 909	574 475
Valeur nominale	-	272 869	282 370	555 239
Juste valeur	-	283 799	308 800	592 599
Taux moyen nominal ³	-	3,22 %	3,96 %	3,59 %
Taux moyen effectif	-	2,35 %	3,20 %	2,79 %

¹ Les instruments de marché monétaire sont composés de dépôts à terme, de bons du trésor et d'obligations à coupons détachés d'une échéance originale inférieure à un an. Au 30 juin 2013, la totalité des instruments de marché monétaire ont une échéance originale entre 1 et 4 mois (entre 2 et 9 mois au 31 décembre 2012).

² Les contrats de change pour vendre un notionnel de 116,0 M\$ US et de 0,2 M\$ AU (dollar australien) ont une échéance de trois mois (114,0 M\$ US et 1,4 M\$ AU au 31 décembre 2012).

³ La quasi-totalité des obligations portent intérêt à taux fixe.

Tous les titres du portefeuille des autres investissements sont libellés en dollars canadiens à l'exception des contrats de change.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

6 Comptes débiteurs

	Au 30 juin 2013	Au 31 décembre 2012
Intérêts et dividendes à recevoir sur les investissements	5 759	4 665
Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	13 869	23 436
Autres comptes débiteurs	3 204	1 845
	<hr/>	<hr/>
	22 832	29 946
	<hr/>	<hr/>

Les débiteurs incluent des montants à recevoir sur les cessions d'investissements évalués en totalité en dollars américains (22,8 M\$ au 31 décembre 2012).

7 Marge de crédit

La Société dispose d'une marge de crédit autorisée de 10 M\$ au près de la Caisse centrale Desjardins. Ce crédit bancaire porte intérêt au taux de crédit d'exploitation de la Caisse centrale Desjardins plus 0,5 %. Cette marge est garantie par des instruments de marché monétaire et des titres obligataires présentés dans les autres investissements et est renouvelable annuellement. Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012, aucun montant n'était prélevé sur cette marge de crédit.

8 Comptes créditeurs

	Au 30 juin 2013 \$	Au 31 décembre 2012 \$
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 434	1 859
Autres comptes créditeurs	1 713	642
	<hr/>	<hr/>
	3 147	2 501
	<hr/>	<hr/>

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

9 Billets à payer et passifs financiers

Le 30 novembre 2010, la Société a acquis de Desjardins Capital de risque, S.E.C., une filiale de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec, des investissements d'une juste valeur de 17,6 M\$ en contrepartie de billets ayant une valeur initiale équivalente. Chaque billet à payer est lié à un des investissements acquis et contient une clause selon laquelle le montant à payer sera ajusté en fonction des sommes encaissées par la Société lors de la cession de l'investissement lié. Si le montant encaissé par la Société, au moment de la cession, est inférieur au coût initial de l'investissement, le montant du billet sera ajusté à ce montant reçu. Toutefois, si le montant encaissé par la Société, au moment de la cession, est supérieur au coût initial de l'investissement, le montant du billet sera majoré de 70 % du gain réalisé. Les frais de gestion assumés par la Société relativement à un investissement entre sa date d'acquisition et sa date de cession seront déduits du montant du billet correspondant.

Au 30 juin 2013, des billets à payer d'une juste valeur de 9,6 M\$ étaient liés à des investissements évalués en dollars américains (8,5 M\$ au 31 décembre 2012).

Les billets à payer ont une échéance initiale de trois ans. Les billets non réglés à cette date devront faire l'objet d'une renégociation entre Desjardins Capital de risque, S.E.C. et la Société.

Le 27 avril 2012, la Société a acquis de Régime de rentes du Mouvement Desjardins des investissements d'une juste valeur de 5,9 M\$ pour une contrepartie en argent. Dans les trois ans suivant leur acquisition, si la Société cède les investissements pour un montant supérieur au coût initial, un montant supplémentaire établi en fonction du montant encaissé sera payable à Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

10 Capitaux propres

Capital-actions autorisé

La Société est autorisée à émettre des actions ordinaires et des fractions d'action ordinaire, sans valeur nominale, participatives, avec droit de vote et droit d'élire deux représentants au conseil d'administration, rachetables sous réserve de certaines conditions prévues par la Loi, de façon à ce que le capital s'accroisse d'au plus 150 M\$ par année.

À compter de la période de capitalisation qui suivra celle à la fin de laquelle la Société aura atteint pour la première fois une capitalisation d'au moins 1,25 milliard de dollars, la Société pourra recueillir, par période de capitalisation, le moins élevé de 150 M\$ et du montant correspondant à la réduction du capital versé attribuable à l'ensemble des actions et des fractions d'action qui auront été rachetées ou achetées de gré à gré par la Société au cours de la période de capitalisation

Chaque période de capitalisation, d'une durée de 12 mois, débute le 1^{er} mars de chaque année. La limite pour la période de capitalisation se terminant le 28 février 2014 est de 150 M\$. Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012, cette limite a été respectée.

Modalités de rachat

Une action ordinaire ou une fraction d'action ordinaire n'est rachetable par la Société que dans les cas suivants :

- à la demande de la personne qui l'a acquise de la Société depuis au moins sept ans;
- à la demande d'une personne à qui une telle action ou fraction d'action a été dévolue par succession;
- à la demande de la personne qui l'a acquise de la Société si elle lui en fait la demande par écrit dans les 30 jours de la date de souscription;
- à la demande d'une personne qui l'a acquise de la Société si elle est déclarée atteinte d'une invalidité mentale ou physique grave et permanente qui la rend inapte à poursuivre son travail.

De plus, la Société pourra acheter de gré à gré une action ordinaire ou une fraction d'action ordinaire dans les cas où la mesure est prévue par une politique adoptée par le conseil d'administration et approuvée par le ministre des Finances.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

La nouvelle convention de gestion, entrée en vigueur le 1er janvier 2013, attribue maintenant à la Société des frais d'émission d'actions, auparavant pris en charge par le réseau des caisses Desjardins. La Société présente les frais d'émission d'actions, au montant de 1,7 M\$ net d'impôt en 2013, en diminution du capital-actions.

Le prix de rachat des actions ordinaires est fixé deux fois l'an, à des dates distantes de six mois, par le conseil d'administration de la Société sur la base de la valeur de la Société déterminée selon les états financiers audités.

Crédit d'impôt

L'achat d'actions de la Société donne droit à l'investisseur de recevoir un crédit d'impôt non remboursable, applicable à l'impôt du Québec seulement, pour un montant égal à :

Pour les achats avant le 24 mars 2006 : crédit d'impôt de 50 %, maximum de 1 250 \$.

Pour les achats du 24 mars 2006 au 9 novembre 2007 : crédit d'impôt de 35 %, maximum de 875 \$.

Pour les achats après le 9 novembre 2007 : crédit d'impôt de 50 %, maximum de 2 500 \$.

Un investisseur qui retire une partie ou la totalité de ses actions dans le cadre d'un rachat après sept ans de détention, ne pourra plus se prévaloir du crédit d'impôt pour toute souscription dont le crédit d'impôt serait applicable à l'année d'imposition en cours ou à une année d'imposition subséquente.

11 Information concernant le capital

L'objectif de la Société dans la gestion du capital est la disponibilité de liquidités suffisantes pour effectuer des investissements conformément à sa mission et faire face aux demandes de rachats de ses actions par les actionnaires. Le capital de la Société est composé des capitaux propres.

La Société n'est pas assujettie à des exigences externes concernant son capital autres que celles régissant l'émission et le rachat de ses actions, tel qu'il est mentionné à la note 10.

La Société a comme politique de réinvestir les bénéfices générés par ses opérations et de ne pas verser de dividendes à ses actionnaires afin d'augmenter son capital disponible à l'investissement et de créer une plus-value pour les actions.

12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Au 30 juin 2013 \$	Au 31 décembre 2012 \$
Encaisse	5 898	7 357
Instruments de marché monétaire	4 995	3 596
	<hr/>	<hr/>
	10 893	10 953
	<hr/>	<hr/>

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

13 Charges

	Pour les périodes de six mois terminées les	
	30 juin 2013	30 juin 2012
	\$	\$
Autres frais d'exploitation		
Honoraires d'audit	127	168
Rémunération des administrateurs	221	149
Autres honoraires professionnels	421	480
Charges (produits) financiers	4	(137)
Frais de garde et rémunération du fiduciaire	53	54
Frais informatiques	873	382
Autres charges	196	390
	<hr/>	<hr/>
	1 895	1 486
	<hr/>	<hr/>
	Pour les périodes de six mois terminées les	
	30 juin 2013	30 juin 2012
	\$	\$
Services aux actionnaires		
Frais de fiduciaire	756	706
Communication de l'information aux actionnaires	46	75
Autres charges	11	251
	<hr/>	<hr/>
	813	1 032
	<hr/>	<hr/>

14 Impôts sur les bénéfices

a) Les impôts sur les bénéfices se détaillent comme suit :

	Pour les périodes de six mois terminées les			
	30 juin 2013		30 juin 2012	
	Résultats	Évolution des capitaux propres	Résultats	Évolution des capitaux propres
	\$	\$	\$	\$
Impôts exigibles	3 958	(129)	5 772	-
Impôts futurs	(16)	(1 026)	141	-
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	3 942	(1 155)	5 913	-
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

b) Le taux réel d'imposition sur les bénéfices diffère du taux de base pour les raisons suivantes :

	Pour les périodes de six mois terminées les	
	30 juin 2013	30 juin 2012
	\$	\$
Impôts selon le taux d'imposition de base combiné de 39,90 %	2 377	14 702
Écarts permanents entre le bénéfice avant impôts sur les bénéfices et le revenu imposable et autres éléments		
Pertes (gains) réalisées et non réalisées sur investissements	3 199	(5 460)
Dividendes non imposables	(1 266)	(1 045)
Impôts remboursables	(230)	(2 630)
Autres	(138)	346
	<u>3 942</u>	<u>5 913</u>

c) Les soldes d'impôts sur les bénéfices comprennent les éléments suivants :

	Au 30 juin 2013		Au 31 décembre 2012	
	Actifs \$	Passifs \$	Actifs \$	Passifs \$
Impôts en main remboursables au titre de gain en capital réalisé	9 548	-	11 169	-
Impôts sur les bénéfices à recouvrer (à payer)	5 037	-	-	(8 036)
	<u>14 585</u>	<u>-</u>	<u>11 169</u>	<u>(8 036)</u>
Impôts futurs en main remboursables au titre de gain en capital non réalisé	6 974	-	7 181	-
Impôts futurs - Frais d'émission	1 095	-	-	-
Impôts futurs - Investissements	-	(6 779)	-	(6 935)
	<u>8 069</u>	<u>(6 779)</u>	<u>7 181</u>	<u>(6 935)</u>
	<u>22 654</u>	<u>(6 779)</u>	<u>18 350</u>	<u>(14 971)</u>

15 Flux de trésorerie

La variation des éléments hors caisse du fonds de roulement s'établit comme suit :

	Pour les périodes de six mois terminées les	
	30 juin 2013	30 juin 2012
	\$	\$
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	(2 454)	(908)
Diminution (augmentation) des impôts sur les bénéfices à recouvrer	(3 416)	(1 800)
Augmentation (diminution) des impôts sur les bénéfices à payer	(8 036)	(1 748)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs	604	(4 163)
	<u>(13 302)</u>	<u>(8 619)</u>

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

16 Opérations entre parties liées

La Société est liée à DCR, son gestionnaire. Ce dernier est une filiale de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et fait partie du Mouvement des caisses Desjardins. La Société est donc indirectement liée au Mouvement des caisses Desjardins.

- La Société a retenu les services de DCR et l'a mandatée pour qu'elle assure la gestion et l'exploitation complète de la Société, conformément aux stratégies et aux objectifs approuvés par le conseil d'administration. La convention de gestion intervenue entre DCR et la Société était en vigueur pour un terme initial de dix ans, terminé le 31 décembre 2011, puis a été renouvelée pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012, pour un an, avec les mêmes modalités à l'exception du taux de frais de gestion.

Une nouvelle convention de gestion d'une durée de cinq ans est entrée en vigueur le 1er janvier 2013. Elle prévoit la facturation de frais distincts pour la contribution du réseau des caisses Desjardins dans la distribution des actions de la Société. La nouvelle convention de gestion attribue maintenant à la Société certaines dépenses relatives à la gouvernance. En contrepartie, le taux des frais de gestion annuels a été réduit et pourra être révisé selon certaines modalités prévues à cette nouvelle convention. De plus, depuis le 1er janvier 2013, les honoraires de négociation sont gagnés par DCR et un crédit équivalent est appliqué en diminution des frais de gestion de la Société.

En vertu de cette convention, la Société s'est engagée à verser des frais de gestion équivalant à 2,02 % (2,25 % pour la période de 6 mois se terminant le 30 juin 2012) de la valeur nette moyenne annuelle des actifs de la Société, déduction faite de tout passif relatif aux investissements à impact économique québécois et aux autres investissements. Un ajustement aux frais de gestion de la Société est apporté afin d'éviter la double facturation liée à la participation de la Société dans certains fonds.

- La Société a confié à Fiducie Desjardins inc. le mandat de tenir ses registres d'actionnaires et de transfert des actions. Celle-ci agit aussi comme intermédiaire pour divers services de soutien aux actionnaires et représente, depuis le début des activités de la Société, la principale composante de la charge à l'égard des services rendus aux actionnaires. Cette convention a été renouvelée aux mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 2013. Toutefois, il a été entendu que la nouvelle tarification de la prochaine convention s'appliquera rétroactivement au 1er juillet 2013.
- La Société a consolidé la garde de valeur de ses actifs à Fiducie Desjardins. Le contrat de garde et d'administration est entré en vigueur le 1^{er} mai 2009. Il est d'une durée illimitée à moins que l'une ou l'autre des parties, sur préavis écrit d'au moins 90 jours, ne décide d'y mettre fin.
- La Société a confié à la Fédération des caisses Desjardins du Québec l'encadrement des activités relatives à la distribution de ses actions dans le réseau des caisses Desjardins. La durée de cette convention est de un an, à moins que les parties ne conviennent d'y mettre fin. Elle sera renouvelée, d'année en année, aux conditions du marché, à moins d'un préavis écrit de trois mois donné par l'une ou l'autre des parties.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Dans le cours normal de ses activités, la Société a conclu des opérations avec d'autres entités du Mouvement des caisses Desjardins et toutes ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange. Les opérations et les soldes se détaillent comme suit :

	Au	Au
	30 juin	31 décembre
	2013	2012
	\$	\$
Bilans		
Caisse centrale Desjardins		
Encaisse	5 698	6 855
Autres investissements	2 732	4 165
Intérêts et dividendes à recevoir sur les investissements	35	35
Capital Desjardins		
Autres investissements	9 702	11 543
Intérêts et dividendes à recevoir sur les investissements	70	91
Capital croissance PME S.E.C		
Compte débiteur	2 000	-
Desjardins Capital de risque inc.		
Comptes créditeurs	1 713	1 034
Desjardins Capital de risque, s.e.c.		
Comptes créditeurs	-	141
Billets à payer et passifs financiers	12 069	10 921
Fédération des Caisses Desjardins du Québec		
Comptes créditeurs	-	15
Fiducie Desjardins		
Encaisse	516	542
Comptes créditeurs	441	478
Régime de rentes du Mouvement Desjardins		
Billets à payer et passifs financiers	1 407	431

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

	Pour les périodes de six mois terminées les	
	30 juin 2013	30 juin 2012
	\$	\$
Résultats		
Caisse centrale Desjardins		
Intérêts	112	264
Gains (pertes) sur investissements réalisés	(4 645)	1 066
Gains (pertes) sur investissements non réalisés	(1 313)	583
Capital Desjardins		
Intérêts	218	37
Gains (pertes) sur investissements réalisés	34	-
Gains (pertes) sur investissements non réalisés	(284)	344
Desjardins Capital de risque inc.		
Frais de gestion	12 478	13 810
Desjardins Capital de risque, s.e.c.		
Gains (pertes) sur investissements réalisés	-	(2 976)
Gains (pertes) sur investissements non réalisés	(1 148)	5 446
Fédération des caisses Desjardins du Québec		
Autres frais d'exploitation	257	357
Fiducie Desjardins		
Services aux actionnaires	756	706
Autres frais d'exploitation	53	56
Régime de rentes du Mouvement Desjardins		
Gains (pertes) sur investissements non réalisés	(976)	(617)

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

17 Instruments financiers et risques associés

Instruments financiers

Les instruments financiers de la Société sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur a pour objet de déterminer à quels montants ces instruments pourraient être échangés dans une opération courante entre des parties consentantes.

Lorsque ceux-ci ne sont pas transigés sur des marchés publics, ils sont évalués selon certains critères déterminés, permettant ainsi de minimiser la subjectivité de l'évaluation. La Société a catégorisé ses instruments financiers selon les trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Le niveau 1 consiste en une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques;
- Le niveau 2 consiste en des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché et;
- Le niveau 3 consiste en des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Le tableau suivant présente la répartition des évaluations en juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon ces trois niveaux.

	Au 30 juin 2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Investissements à impact économique québécois	795	-	672 035	672 830
Autres investissements	537 661	234 192	-	771 853
Encaisse	5 898	-	-	5 898
Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	-	-	13 869	13 869
Billets à payer et passifs financiers	-	-	(13 476)	(13 476)
	Au 31 décembre 2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Investissements à impact économique québécois	1 991	-	657 054	659 045
Autres investissements	476 862	193 710	-	670 572
Encaisse	7 357	-	-	7 357
Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	-	-	23 436	23 436
Billets à payer et passifs financiers	-	-	(11 352)	(11 352)

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Lorsque les évaluations de la juste valeur de participations dans des entreprises privées ne sont pas entièrement basées sur des données observables, l'estimation est qualifiée de niveau 3. Ainsi, en plus de variables exogènes comme le niveau des taux d'intérêt, la croissance économique et les taux d'imposition pour n'en nommer que quelques-unes et dont l'incidence est généralement reflétée dans les évaluations, d'autres variables endogènes affectent l'estimation des justes valeurs. En effet, l'évaluation des participations est également tributaire de données ou de facteurs influençant particulièrement une entreprise (perspectives, concurrence, ressources humaines ou financière, etc...).

Bien que l'objectif de l'évaluateur soit de s'appuyer le plus possible sur des données observables, le choix des éléments pertinents et leur incidence dans l'établissement de la juste valeur est influencé par le jugement de ce dernier. Cependant, bien que pour une même entreprise un autre évaluateur pourrait porter un jugement différent sur certains facteurs particuliers, la Société considère l'incidence sur le portefeuille dans son ensemble comme marginale.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le solde du début et de la fin du niveau 3 de la hiérarchie :

	Au 30 juin 2013			
	Investissements à impact économique québécois	Autres investissements	Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	Billets à payer et passifs financiers
	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2012	657 054	-	23 436	(11 352)
Gains (pertes) réalisés	1 432	-	797	
Gains (pertes) non réalisés	20 522	-	-	(2 124)
Acquisitions/ émission	31 143	-	-	
Cessions / remboursements	(38 116)	-	(10 364)	
Transfert au niveau 1	-	-	-	
Solde au 30 juin 2013	672 035	-	13 869	(13 476)
Gains (pertes) non réalisés sur investissements, billets à payer et passifs financiers détenus au 30 juin 2013	17 349	-	-	(2 124)

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

	Au 31 décembre 2012			
	Investissements à impact économique québécois	Autres investissements	Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	Billets à payer et passifs financiers
	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2011	536 337	-	10 565	(14 335)
Gains (pertes) réalisés	47 875	-	(824)	(222)
Gains (pertes) non réalisés	(6 556)	-	-	831
Acquisitions/ émission	230 526	-	18 298	-
Cessions / remboursements	(151 128)	-	(4 603)	2 374
Transfert au niveau 1	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2012	657 054	-	23 436	(11 352)
Gains (pertes) non réalisés sur investissements, billets à payer et passifs financiers détenus au 31 décembre 2012	30 536	-	-	679

Risques associés aux instruments financiers

Les risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur la situation financière de la Société sont discutés en détail dans les sections auditées « Risques de marché », « Risque de crédit et de contrepartie » et « Risque de liquidité » du rapport de gestion de la Société aux pages 11 à 12 et font partie intégrante des états financiers audités.

18 Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 2012 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'année en cours.